

Communiqué

Marseille, le 18 juillet 2017

Le RSI Provence-Alpes vient en aide aux sinistrés des incendies des Bouches-du-Rhône

Suite aux incendies qui ont touché le département des Bouches-du-Rhône les 15 et 16 juillet 2017, le RSI Provence-Alpes, Régime de protection sociale obligatoire des travailleurs indépendants, a immédiatement mobilisé ses conseillers pour venir en soutien aux chefs d'entreprise et retraités, artisans et commerçants sinistrés.

Pour les assurés actifs le RSI Provence-Alpes peut, en fonction de l'impact du sinistre sur leur situation personnelle :

- apporter un accompagnement personnalisé (révision des cotisations, délais de paiement si impact sur leur revenu)
- apporter une aide d'action sanitaire et sociale sur étude de dossier.

Pour les assurés retraités, un soutien d'action sanitaire et sociale en fonction de l'étude de leur dossier.

Pour la mise en place de ce soutien, les assurés sinistrés sont invités à contacter le service d'Action Sanitaire et Sociale du RSI Provence-Alpes par mail ass.provencealpes@rsi.fr en précisant dans l'objet « *sinistre lié aux incendies du 15 juillet 2017* ».

Les conseillers relations clients du RSI Provence-Alpes se mettent à disposition des assurés sinistrés afin de leur apporter aide et soutien.

À propos du Régime social des indépendants

Le RSI assure une mission de service public, la protection sociale obligatoire de 6,8 millions chefs d'entreprise indépendants actifs et retraités (artisans, commerçants et professionnels libéraux) et de leurs ayants droit : assurance maladie-maternité, prévention et action sanitaire et sociale pour tous ; retraite, invalidité-décès et indemnités journalières pour les artisans et commerçants.

Il verse 18 milliards d'euros de prestations à 4,8 millions de bénéficiaires maladie et 2,1 millions de pensionnés.

Il est composé d'une caisse nationale et de 29 caisses régionales dans lesquelles 912 administrateurs élus et 5 180 agents sont au service des assurés.

À propos du RSI Provence-Alpes

Le RSI Provence-Alpes gère la protection sociale de 255 000 assurés. Il verse 617 millions d'euros de prestations à 160 609 bénéficiaires maladie et 108 145 pensionnés.

32 administrateurs élus et 230 agents sont au service des assurés.

Contact presse régionale

Flavie NAFTEUR – 04 13 59 42 80 – flavie.nafteur@rsi.fr

Contact Assurés

Service Action Sanitaire et Sociale : ass.provencealpes@rsi.fr

RSI Provence-Alpes

29 Boulevard de Dunkerque

13002 – MARSEILLE

Téléphone assurés (service gratuit + prix de l'appel) : 3648 (prestations) - 3698 (cotisations) - 08 09 40 00 95 (professions libérales)

www.rsi.fr/provencealpes